

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

11/11/94
du 18 Juin 1994
Decret n° 94-281 /MFPRA DGFP DKA

portant reclassement et nomination
de Monsieur NKOULI (Nicolas), Attaché
des Douanes des cadres de la caté-
gorie A hiérarchie II des Douanes

Le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,

(/ISAS:

D.G.B.

D. G. C. F

En la constitution du 15 Mars 1992;
Vu la loi n° 021/83 du 14 Novembre 1989 portant re-
forme du statut général de la fonction Publique;
Vu le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les
conditions d'intégrations dans les cadres des catégories B, C, D,
E, (recrutement A, B, C, D, E) des fonctionnaires;
Vu le décret n° 64/130/FP du 9 Mai 1964 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires;
Vu le décret n° 62/195 du 5 Juillet 1964 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres des fonction-
naires de la République du Congo;
Vu le décret n° 62/190/FP du 5 Juillet 1964 relatif à
la nomination et à la révocation des fonctionnaires;
Vu le décret n° 67/50/FP-SE du 24 Février 1967 ré-
glementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes
réglementaires relatifs aux nominations intégrations, reconstitu-
tions de carrière et reclassements en son article 1er § 2
Vu le décret n° 71/43 du 25 Juillet 1971 modifiant
le tableau hiérarchique des cadres élémentaires de la catégorie A
des Douanes et les règles de recrutement dans lesdits cadres
Vu le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juille
1964 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
Vu le décret n° 85/40 du 5 Mars 1985 déterminant le
circulaire d'approbation des actes relatifs aux intégrations avance-
ments et révisions des situations administratives des agents de
l'Etat;
Vu le décret n° 85/1066 du 10 Septembre 1985 modifiant
l'article 2 du décret n° 80/600 du 27 Décembre 1980 portant débloc-
age des avancements des agents de l'Etat;
Vu le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux ef-
fets financiers des avancements, des reclassements, des révisions
des situations administratives et des titularisations;
Vu le décret n° 93/318 du 23 Juin 1993 portant nomi-
nation Premier Ministre; Chef du Gouvernement;
Vu le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant nomi-
nation des membres du Gouvernement;
Vu le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant or-
ganisation des Intérim des Ministres;
Vu l'arrêté n° 1637/FP du 21 Juin 1993 fixant le ré-
glement sur la solde des fonctionnaires;
Vu l'arrêté n° 2509/MFPRA/DGFP/IGCA du 11 Juin 1993
autorisant Monsieur NKOULI Nicolas Attaché des Douanes de 4^e éche-
lon à suivre un stage de formation en vérification à Bruxelles
(régularisation)

MPJ

(/u l'arrêté n° 3436/MFPA/DGFP DGCA du 20 Octobre 1993, portant promotion au titre de l'année 1991 des Attachés des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Douanes en tête: FOUTIKA-MADZOU Jean.

/u la lettre n° 1064/DGD/DAG du 23 Septembre 1993 du Directeur Général des Douanes et Droits Indirects transmettant le dossier de l'intéressé;

DECRETE:

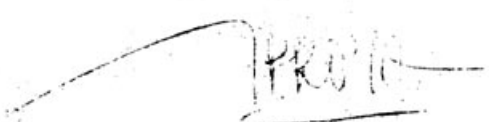
Article 1er: En application des dispositions du décret n° 71/243 du 26 Juillet 1971 susvisé, Monsieur NKOULI Nicolas, Attaché des Douanes des 5e échelon, indice 880 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Douanes en service à la direction régionale des Douanes à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures en Administration Douanière délivré par le centre de Formation des Douanes et Accises de Bruxelles (Belgique) est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé au grade d'Inspecteur des Douanes de 2e échelon, indice 890 ACC=11 mois 19 Jours.

Article 2: le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 13 Août 1992 date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera./-

Par Le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement

Brazzaville, le 18 Juin 1994

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Reformes Administratives


Jean Prosper KOYO


Général Jacques Jachin HOMBRY OPANGO

Améliations:

JORC.....	1
DGFP/DGCA.....	3
DGFP/DEC.....	1
DGR.....	3
DGCF.....	2
MF/DAL.....	3
DOSSIER.....	3
INTERESSE.....	1
SGG/BC.....	2